

## CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES POUR LES STAGES DEBUTANT A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

	BAREMES	MODALITES
<b>Transport</b>	<b>Train</b> : Tarif SNCF 2 <sup>ème</sup> classe <b>Avion</b> : 400€ A/R maximum si: => si la distance est supérieure à 800 km OU => si le trajet (hors avion) est d'une durée supérieure à 4h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le calcul des distances s'effectue du lieu de l'entreprise au lieu du stage.</li> <li>Les frais de transport pour les stagiaires résidant en Corse qui suivent une formation en métropole sont pris en charge sur la base du billet d'avion / classe économique A/R.</li> </ul>
<b>Hébergement</b>	<b>110€</b> maximum par nuit pour les stagiaires dont l'entreprise est domiciliée à plus de 100 km du lieu de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge de l'hébergement la nuit précédent le début de la formation si l'entreprise est domiciliée à + de 100 km du stage.</li> <li>Pas de prise en charge pour la nuit qui suit la dernière journée de formation.</li> <li>Prise en charge de tout type d'hébergement sur justificatif établi par un professionnel de l'hébergement (<i>Airbnb</i> n'est pas un professionnel de l'hébergement).</li> <li>Petit-déjeuner inclus.</li> </ul>
<b>Restauration</b>	<b>20€</b> maximum par repas	Intervention forfaitaire plafonnée (sur la base d'une facture au nom du stagiaire établie par un professionnel de la restauration). Repas du soir pris en charge s'il y a un hébergement (selon les critères définis ci-dessus).

- ✓ Pas de prise en charge des frais annexes sans frais pédagogiques,
  - ✓ Pas de remboursement de frais annexes pour des stagiaires dont le lieu de formation nécessite un déplacement du continent vers la Corse OU de la métropole vers les DOM TOM,
  - ✓ Montant minimum des dépenses de frais annexes permettant un remboursement par action : 10€
- Plafond maximum du remboursement des frais annexes par action : 1500€ et dans la limite du coût pédagogique réglé



Conserver **obligatoirement les justificatifs originaux** des frais de transport, d'hébergement et de repas. Dans le cadre de ses opérations de contrôle le FAFCEA se réserve le droit de vous en solliciter la transmission.

# DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ANNEXES <sup>(1)</sup>

## Attestation sur l'honneur

(1) Critères de prise en charge disponibles sur [www.fafcea.com](http://www.fafcea.com)



A adresser avec votre demande de remboursement de coûts pédagogiques (une attestation par dossier).

**Ne pas joindre les justificatifs**, vous devez **conserver les originaux**.

Dans le cadre de ses opérations de contrôle, le FAFCEA se réserve le droit d'en solliciter la transmission.

### LA FORMATION

N° stage FAFCEA \_\_\_\_\_

Intitulé de stage \_\_\_\_\_

Dates de stage : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_  
(ou période facturée) (en jour)

### LE STAGIAIRE – L'ENTREPRISE

Nom Prénom \_\_\_\_\_

N° SIREN \_\_\_\_\_ Raison sociale \_\_\_\_\_

### FRAIS ANNEXES MONTANTS REELS

		Nombre	Total frais réels
<b>TRANSPORT</b>	TRAIN Tarif SNCF 2 <sup>ème</sup> classe		€
	AVION Si plus de 800 km ou plus de 4h30 de trajet		€
<b>RESTAURATION</b>	REPAS DU MIDI		€
	REPAS DU SOIR <i>Uniquement si hébergement pris en charge</i>		€
<b>HEBERGEMENT*</b> Si l'entreprise est située à plus de 100 km du lieu de formation <i>*Par des professionnels de l'hébergement</i>	<b>NUITEE + petit déjeuner</b> Arrivée le _____ Départ le _____		€

Je soussigné(e) M(me) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du demandeur